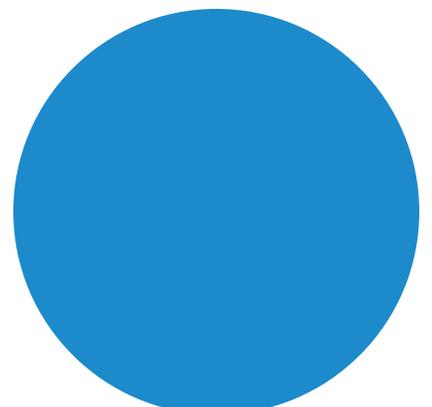
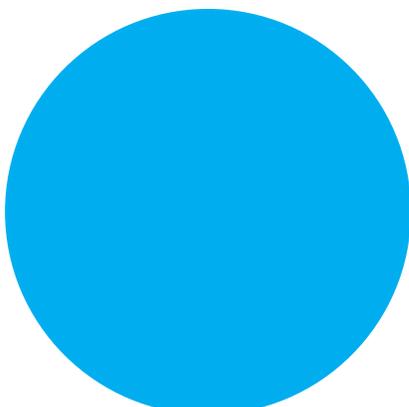
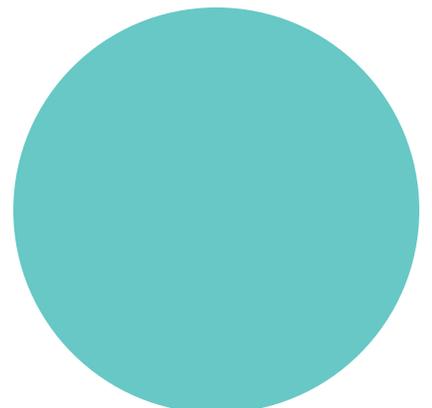


RAPPORT  
ANNUEL



2013-2014



Montréal, le 26 mai 2014

**Monsieur Jean Paul Dutrisac**  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président,

**Barry Dolman**, DMD

Montréal, le 26 mai 2014

**Madame Stéphanie Vallée**  
Ministre de la Justice et  
ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

**Barry Dolman**, DMD

Québec, le 26 mai 2014

**Monsieur Jacques Chagnon**  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

**Stéphanie Vallée**



## TABLE DES MATIÈRES

### 2 **Rapport du président**

#### **Rapport des activités**

- 4 Conseil d'administration
- 8 Comité exécutif
- 9 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un permis
- 10 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste
- 12 Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux
- 13 Délivrance des permis
- 14 Délivrance des certificats de spécialiste
- 15 Comité d'admission
- 15 Comité de la formation
- 15 Comité d'examens et d'agrément dentaires
- 16 Garantie contre la responsabilité professionnelle
- 16 Comptabilité en fidéicommiss et fonds d'indemnisation
- 17 Syndic
- 18 Conseil de discipline
- 20 Comité d'inspection professionnelle
- 22 Comité de révision
- 22 Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes
- 23 Comité de formation dentaire continue
- 24 Comité d'éthique et de déontologie
- 24 Exercice illégal et usurpation de titre réservé
- 25 Comité de vérification

### 26 **Renseignements généraux**

### 30 **Personnel permanent**

### 31 **États financiers**

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'ANNÉE 2013-2014 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE IMPORTANTE EN REGARD DU RÔLE SOCIAL DE L'ORDRE ET DE LA PROFESSION AU CHAPITRE, NOTAMMENT, DE L'ACCÈS AUX SOINS BUCCODENTAIRES.

### Rôle social

L'Ordre des dentistes s'est présenté à trois occasions devant la Commission de la santé et des services sociaux. Ainsi, en avril 2013, il a répondu à une invitation à participer aux auditions sur l'étude de la pétition concernant la fluoruration de l'eau potable. En novembre 2013, il a exposé sa vision au sujet du document intitulé *L'autonomie pour tous – Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie* et, en février 2014, il s'est prononcé lors de la consultation particulière sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée. À chaque occasion, l'Ordre a déposé un mémoire.

Nous entendons d'ailleurs poursuivre nos efforts afin que la fluoruration de l'eau potable soit implantée dans les villes et les municipalités québécoises et que le gouvernement s'engage à prendre des actions concrètes pour favoriser cette importante mesure de santé publique.

En ce qui a trait aux services buccodentaires de base aux aînés, l'Ordre a fait part de ses constats aux élus. Force est de constater que, malheureusement, les soins buccodentaires sont toujours considérés comme secondaires auprès de nos instances. Qui plus est, dans les politiques de santé actuelles, la bouche est traitée comme une composante distincte du corps humain, une situation que déplore l'Ordre.

Il y a encore là un grand travail de sensibilisation à faire auprès de la population, du gouvernement et des autres professions de la santé. Nous considérons que toute personne admise dans un centre de soins de longue durée devrait bénéficier d'un diagnostic de santé buccodentaire et d'un plan de suivi de sa condition. Cette mesure est essentielle à la qualité de vie de ces patients, puisque la fourniture de soins buccodentaires de base contribue au maintien de la santé générale.

Je m'en voudrais de passer sous silence le travail extraordinaire effectué par nos collègues, soit le D<sup>r</sup> André Lavallière, président de l'Association des dentistes en santé publique du Québec, et le D<sup>r</sup> Christian Caron, fondateur et directeur du Centre d'excellence pour la santé buccodentaire et le vieillissement et directeur du programme de formation spécialisée en gérodentologie de l'Université Laval. En plus

d'avoir formulé des positions claires et particulièrement bien documentées, ils ont fait preuve d'une grande disponibilité et nous ont secondés admirablement dans nos représentations.

La Fondation de l'Ordre, sous la direction du D<sup>r</sup> Pierre Tessier, est actuellement à élaborer un projet ayant pour objectif de faciliter l'accès aux soins des plus démunis, et ce, dans diverses régions du Québec. L'Ordre et sa fondation entendent ainsi concrétiser leur engagement à l'égard de leurs responsabilités sociales.

### Comité sur l'accès aux soins buccodentaires

Créé en mars 2013, le comité d'accès aux soins buccodentaires a été mandaté pour mener une vaste consultation sur les enjeux liés à l'accès aux soins buccodentaires. Il a tenu 9 réunions de travail et rencontré de nombreux intervenants engagés à différents niveaux dans les soins aux clientèles particulières et leurs problématiques. Un rapport des travaux du comité sera déposé au printemps 2014.

Je tiens à remercier les D<sup>rs</sup> Peter C. White, Paul Allison et André Lavallière, M<sup>me</sup> Kim Farrell et M. Pierre Blain, qui ont fait un travail de recherche et d'analyse impressionnant. Un merci particulier à M. Blain qui nous a permis de recueillir des renseignements inestimables auprès des clientèles directement visées par nos travaux.

Nous avons pu constater que l'accès aux soins buccodentaires est un problème majeur qui a été identifié et documenté non seulement au Québec, mais aussi partout en Amérique du Nord. Les solutions ne sont pas simples, mais il est à souhaiter que notre profession et les autres professions de la santé puissent amorcer une prise de conscience et instaurer des mécanismes afin de mettre un terme à une situation inacceptable d'un point de vue social.

Grâce à des modèles de fourniture de soins résultant d'initiatives personnelles de dentistes œuvrant dans diverses régions, l'Ordre a maintenant une vision plus précise des mesures qui peuvent être implantées à court terme en vue d'améliorer le sort des personnes pour qui le manque de soins de base est une triste réalité.



### Nouveau site Web

L'Ordre ayant aussi pour rôle d'informer le grand public, nous avons produit et lancé cette année un site Web qui lui est destiné : [maboucheensante.com](http://maboucheensante.com). Des efforts ont été consentis pour que ce site devienne un incontournable pour toute personne à la recherche de renseignements de base et de conseils pratiques liés à la santé et aux soins bucco-dentaires. Une campagne de publicité télévisée et radio en a fait la promotion.

Pour ce qui est des membres, l'Ordre s'emploie constamment à améliorer le contenu et l'accès au site Web qui leur est destiné, dans le contexte de leur pratique.

### Nouvelle adresse

En octobre dernier, l'Ordre a emménagé dans de nouveaux espaces de travail. Plus fonctionnels, ces nouveaux locaux sont dotés d'équipements mieux adaptés aux besoins du personnel de l'Ordre, des administrateurs et des membres des nombreux comités.

### Entente France-Québec

Le processus d'intégration des dentistes français se poursuit de façon harmonieuse. Les maîtres de stage sont recrutés et reconnus selon un protocole rigoureux dont le suivi a été confié au comité d'examens et d'agrément dentaires.

### Projet de modifications au Code de déontologie

Cette année, la D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril, administratrice à l'Ordre, a présenté une conférence auprès des sociétés dentaires sur les conclusions des travaux du comité d'éthique, chargé d'effectuer une revue du Code de déontologie des dentistes. Cette formation visait à sensibiliser les membres aux modifications proposées au Code et à recueillir leurs commentaires avant la suite des travaux.

### Journées dentaires

Encore une fois, le congrès annuel de l'Ordre des dentistes, les Journées dentaires internationales, a été un succès sur le plan de la qualité et du taux de participation.

### Prix Hommage et prix Honneur

Le prix Hommage 2013 a été décerné au D<sup>r</sup> Denys Ruel. Le D<sup>r</sup> Ruel a été choisi à titre de récipiendaire en raison de son engagement soutenu à l'égard de la prévention et de la promotion de la santé buccodentaire ainsi que de son travail remarquable auprès des clientèles plus vulnérables de la société.

Quant au tout premier prix Honneur, il a été remis à M. Jean-Pierre Léger, président et chef de la direction de Groupe St-Hubert. Ce prix est venu reconnaître les efforts consacrés par ce chef d'entreprise à l'amélioration de la santé des Québécois, et notamment sa décision d'offrir un environnement sans fumée à ses clients dès 2005, soit bien avant que la loi l'y oblige.

### Modernisation des pratiques

Dans la foulée du rapport du comité sur la modernisation des pratiques dans le domaine buccodentaire, déposé en octobre 2012 auprès de l'Office des professions, et de divers dossiers se rattachant à la modernisation, l'Ordre a poursuivi le dialogue avec les autres ordres du domaine de la santé, notamment le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens du Québec.

J'estime que ces contacts sont de nature à faire progresser nos professions en ce qui a trait aux normes de pratique et à créer des liens pouvant se traduire en une meilleure compréhension du travail de chacun et en une collaboration plus étroite.

### Inspection professionnelle

Un nouveau programme d'inspection professionnelle a été déterminé par le comité d'inspection professionnelle et approuvé par le conseil d'administration. Ce programme vise à prendre en compte de façon plus spécifique les divers modèles de pratique ainsi que certaines activités et problématiques ciblées, et à accompagner de façon constructive nos jeunes dentistes. Je tiens à souligner la fierté que m'inspire ce programme axé sur le soutien et la prévention, qui s'inscrit dans une approche d'amélioration continue.

En terminant, je tiens à rappeler que toutes les réalisations présentées dans ce rapport annuel ont été rendues possibles grâce au travail assidu des administrateurs, des membres des comités et de tout le personnel de l'Ordre. Je tiens à les remercier de leurs efforts soutenus et de leur précieuse contribution au succès de notre mission.

Le président,

Barry Dolman, DMD

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le D<sup>r</sup> Barry Dolman, a été élu au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il est entré en fonction le 4 novembre 2011.

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 27 mai 2013; en 2014, elle aura lieu le 26 mai.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2014		ÉLU	NOMMÉ	ENTRÉE EN FONCTION	
RÉGIONS ADMINISTRATIVES					
1	Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	D <sup>r</sup> Peter C. White	X	23 novembre 2012	
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	D <sup>r</sup> Luc Gravel	X	23 novembre 2012	
3	Québec	D <sup>r</sup> Guy Maranda	X	26 novembre 2010	
		D <sup>r</sup> Denis Robert	X	26 novembre 2010	
4	Chaudière-Appalaches	D <sup>r</sup> Bruno Ferland	X	26 novembre 2010	
5	Mauricie–Bois-Francs	D <sup>r</sup> Max Miller	X	23 novembre 2012	
6	Estrie	D <sup>r</sup> Bruno Cabana	X	23 novembre 2012	
7	Montréal	D <sup>re</sup> Josée Bellefleur	X	26 novembre 2010	
		D <sup>re</sup> Nelly Chafai		X	9 décembre 2011
		D <sup>re</sup> Véronic Deschênes		X	31 janvier 2014
		D <sup>r</sup> Sylvain Gagnon	X		26 novembre 2010
		D <sup>r</sup> Melvin Schwartz	X		26 novembre 2010
		D <sup>r</sup> Pierre Tessier	X		26 novembre 2010
8	Laval	D <sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril	X	26 novembre 2010	
9	Montérégie				
	a. Yamaska	D <sup>r</sup> André Savard	X	23 novembre 2012	
	b. Haut-Saint-Laurent	D <sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre	X	23 novembre 2012	
	c. Vallée-du-Richelieu	D <sup>r</sup> Pierre Boisvert		X	23 novembre 2012
10	Lanaudière–Laurentides	D <sup>r</sup> Claude Beaulieu	X	23 novembre 2012	
11	Outaouais	D <sup>r</sup> Guy Lafrance	X	23 novembre 2012	
12	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	D <sup>r</sup> Denis Beauvais	X	23 novembre 2012	
Représentants de l'Office des professions du Québec		M. Louis Flamand		X	26 novembre 2010
		M <sup>me</sup> Anne Quintal		X	23 novembre 2012
		M <sup>me</sup> Françoise Rollin		X	22 novembre 2013
		M. Louis Roy		X	26 novembre 2010

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2013-2014, le conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire.

### Principales résolutions

- Le conseil d'administration a formulé des commentaires à l'intention du ministre de la Justice sur le projet de loi n° 49 – Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées.
- Il a répondu aux demandes de consultation du Collège des médecins du Québec sur :
  - son projet de guide d'exercice sur l'apnée obstructive du sommeil et autres troubles respiratoires du sommeil;
  - un projet de Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière.
- Il a adopté le document suivant :
  - Lignes de conduite destinées aux dentistes du Québec, généralistes ou spécialistes, concernant l'utilisation de la tomographie volumique à faisceau conique (TVFC) en cabinet dentaire.
- Il a modifié :
  - la Politique de jetons de présence et de frais admissibles;
  - la Politique sur les documents et renseignements accessibles sans restriction;
  - la Politique d'attribution du prix Hommage;
  - la Politique de placements;
  - les Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.
- Il a approuvé le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession ainsi que l'intégration de la composante ciblée du programme de surveillance générale dans le domaine de l'implantologie.
- Il a entrepris un exercice de réflexion relativement à la mise en place d'un plan stratégique.
- Il a approuvé la tenue d'une journée de réflexion sur la gouvernance de ses instances.
- Il a donné le mandat à la firme Über communications d'élaborer la campagne publicitaire télévisée de masse « drive-to-web » *Les ambassadeurs*.
- Il a autorisé qu'un projet de règlement visant la pratique de certains actes constituant l'exercice de la dentisterie par des assistantes dentaires soit mis à l'étude.
- Il a approuvé qu'une clinique de dépistage mobile soit mise en place dans le cadre du Mois de la santé buccodentaire 2014<sup>1</sup>.
- Il a confié :
  - au comité d'éthique et de déontologie le mandat d'établir un code de conduite des candidats à une élection et d'en faire la recommandation au conseil d'administration;
  - au comité d'examens et d'agrément dentaires de revoir et de mettre à jour en continu les lignes directrices concernant le traitement du ronflement et de l'apnée du sommeil par les dentistes et d'en faire la recommandation au conseil d'administration.
- Il a nommé les membres des comités suivants, pour un terme de 2 ans :
  - comité d'éthique et de déontologie;
  - comité des Journées dentaires internationales du Québec.
- Il a prolongé le mandat du comité sur l'accès aux soins buccodentaires en autorisant 4 demi-journées de réunion additionnelles pour l'exercice financier 2014-2015.
- Il a mis sur pied un groupe de travail chargé de faire l'analyse et le constat des activités des techniciens dentaires et de faire des recommandations ou propositions relativement à la demande des techniciens dentaires, telle qu'énoncée dans le rapport du comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire.
- Il a approuvé les protocoles d'examen d'équivalence pour l'évaluation des habiletés cliniques et l'évaluation du jugement clinique pour 2013 et 2014 ainsi que les protocoles d'examen d'équivalence pour l'évaluation des connaissances fondamentales pour 2014.
- Il a adopté le budget révisé du congrès des Journées dentaires internationales du Québec pour l'exercice 2014.

<sup>1</sup> Ce projet a été reporté pour des raisons de force majeure.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

- Il a résolu que le kiosque de l'Ordre des dentistes du Québec au congrès de l'Ordre des dentistes du Québec organisé par les Journées dentaires internationales du Québec 2015 soit situé à l'intérieur et au centre de la salle des exposants.
- Il a approuvé le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des dentistes du Québec du 26 mai 2014.
- Il a adopté les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014-2015.
- Il a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, et il présentera cette proposition à l'assemblée générale des membres de 2014.
- Il a fait un vote de remerciement au président de la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec, le D<sup>r</sup> Pierre Tessier, pour le travail qu'il accomplit au sein de la Fondation et il a versé une subvention de 25 000 \$ à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice 2013-2014 et approuvé de verser une subvention de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2014-2015.
- Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 345 \$ pour l'année 2014.
- Il a radié des dentistes pour non-paiement de la prime du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a nommé M<sup>e</sup> René Langlois et le D<sup>r</sup> Marc Noël et reconduit les mandats de la D<sup>re</sup> Renée Delaquis et de M<sup>me</sup> Nathalie Hébert à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour un terme de 2 ans se terminant le 31 décembre 2015.
- Il a nommé :
  - la D<sup>re</sup> Véronic Deschênes, à titre d'administratrice pour la région de Montréal pour le reste du terme du mandat d'un administrateur démissionnaire;
  - M. Louis Flamand, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, membre du comité exécutif pour le reste du terme du mandat d'un membre démissionnaire;
  - la D<sup>re</sup> Josée Bellefleur, à titre de membre du comité de vérification pour le reste du terme du mandat d'un membre démissionnaire;
  - M<sup>me</sup> Françoise Rollin, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, membre du comité de révision pour le reste du terme mandat d'un membre démissionnaire;
  - le D<sup>r</sup> Stéphane Monette, à titre de directeur adjoint à la direction des services professionnels et de secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle;
  - le D<sup>r</sup> Louis-René Charrette, à titre de syndic ad hoc;
  - la D<sup>re</sup> Nathalie Rei, en qualité d'experte dans le domaine du diagnostic et du traitement de la carie dentaire;
  - le D<sup>r</sup> Hicham El-Khatib, en qualité d'expert dans le domaine de l'orthodontie;
  - les D<sup>rs</sup> Ngoc Tuan Dinh, Michel Couture et Romina Perri, pour effectuer l'une des 2 tournées de conférences 2014-2015 de l'Ordre, dont le sujet portera sur les traitements de restauration implanto-portée;
  - le D<sup>r</sup> Berge Wazirian, pour effectuer l'une des 2 tournées de conférences 2014-2015 de l'Ordre, dont le sujet portera sur la dentisterie numérique;
  - la D<sup>re</sup> Nathalie Morin, comme représentante déléguée et le D<sup>r</sup> Stéphane Monette, comme représentant substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
  - M<sup>e</sup> Patrice Guay, à titre d'animateur de débats à l'assemblée générale annuelle.

- Il a mis de l'avant les processus de recrutement d'un inspecteur pour la direction des services professionnels et d'un syndic adjoint.
- Il a décerné le prix Honneur 2014 de l'Ordre des dentistes du Québec à M. Pierre Blain, directeur général du Regroupement provincial des comités d'usagers, pour sa contribution à la promotion de la santé buccodentaire et ses efforts pour mettre à l'avant-scène le lien étroit qui existe entre la santé générale et la santé buccodentaire.
- Il a soumis :
  - une liste d'examineurs au Bureau national d'examen dentaire du Canada pour la tenue des examens d'évaluation du jugement et des habiletés cliniques du processus d'équivalence de formation de 2014;
  - des candidatures au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre à inscrire sur la liste des professionnels de la santé qui acceptent d'agir à titre de membres du Bureau d'évaluation médicale pour l'année 2014-2015.
- Il a nommé :
  - le D<sup>r</sup> Pierre Duquette, à titre de représentant de l'Ordre des dentistes du Québec au sein du comité d'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada;
  - des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec pour les examens nationaux des spécialités dentaires du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada, pour un terme de 2 ans;
  - des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec et un observateur réserviste représentant l'Ordre des dentistes du Québec pour l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a requis que soit ajoutée, au formulaire d'inscription annuelle, une question sur l'utilisation faite par les dentistes des appareils de tomographie volumique à faisceau conique (TVFC).
- Il a résolu que soit implanté un projet pilote de gestion par activités à la direction des services professionnels, pour le volet des visites ciblées du programme d'inspection professionnelle.
- Il a mis en place un processus d'approbation des comptes du président et de la directrice générale.
- Il a majoré les frais pour :
  - la délivrance d'un certificat de conduite professionnelle;
  - la délivrance d'une attestation de conduite professionnelle;
  - la délivrance d'un certificat de spécialiste;
  - l'étude d'une demande de permis en vertu de l'Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
  - la production de l'inscription annuelle sur support papier.
- Il a instauré des frais pour l'étude d'une demande de reconnaissance de maître de stage, en vertu de l'Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a approuvé un virement de 250 000 \$ de l'« Actif net non affecté » à la « Réserve générale » et fixant ainsi le montant de la « Réserve générale » à 1 000 000 \$.
- Il a modifié une résolution prise par le conseil d'administration le 12 juin 1982 et portant le numéro 2265, de façon à abolir la possibilité que les dentistes qui font une demande pour un permis d'exercice entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours paient la moitié de la cotisation et que les dentistes qui cessent de pratiquer ou qui décèdent entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre obtiennent le remboursement de la moitié de la cotisation.
- À sa réunion du 22 novembre 2013, le conseil d'administration a élu 4 membres du comité exécutif pour l'année 2013-2014, à savoir le D<sup>r</sup> Peter C. White, à titre de vice-président, le D<sup>r</sup> Guy Lafrance, le D<sup>r</sup> Sylvain Gagnon ainsi que M. Louis Flamand, à titre de représentant de l'Office des professions du Québec.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité exécutif a tenu 7 réunions ordinaires et 5 réunions extraordinaires.

### Principales résolutions

- Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont par la suite été soumis aux membres du conseil d'administration.
- Il a accordé des équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a délivré des permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 (1.1<sup>o</sup>) du Code des professions et du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a réinscrit des dentistes sur recommandation du comité d'examens et d'agrément dentaires, à la suite de demandes de réinscription au tableau après plus de 5 ans.
- Il a accordé des reconnaissances d'équivalences de diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a accordé des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.
- Il a accordé l'agrément dentaire aux départements de médecine dentaire de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, de l'Hôpital général de Montréal – Centre universitaire McGill et de l'Hôpital Royal Victoria, et a maintenu l'agrément dentaire des départements de médecine dentaire de l'Hôpital de Montréal pour enfants et de l'Hôpital Notre-Dame.
- Il a reconnu des maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a pris des décisions relatives à l'imposition de stages de perfectionnement, avec ou sans limitation d'exercice, à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une enquête par le comité d'inspection professionnelle ou d'une recommandation en ce sens par le conseil de discipline ou le comité d'examens et d'agrément dentaires.
- Il a examiné des dossiers et pris des décisions en vertu de l'article 45 du Code des professions.
- Il a ordonné un examen médical en vertu des articles 48 et 49 du Code des professions.
- Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.
- Il a transmis un dossier pour enquête auprès du syndic quant au non-respect d'une décision du comité exécutif.
- Il a procédé à des radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle.
- Il a présenté, à chacune des réunions ordinaires, un rapport sur l'état d'avancement du dossier de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire ainsi qu'un rapport sur les travaux du comité sur l'accès aux soins buccodentaires.
- Il a autorisé le D<sup>r</sup> Barry Dolman, président, le D<sup>r</sup> Peter C. White, vice-président, M<sup>e</sup> Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, et M<sup>me</sup> Sylvie Barbeau, directrice des services administratifs, à valider par leur signature les chèques et autres effets de commerce devant être émis par l'Ordre, ainsi que tout autre document concernant les opérations financières.
- Il a étudié les candidatures en vue de la nomination des membres du comité de vérification, du comité d'éthique et de déontologie et du comité des Journées dentaires de l'Ordre des dentistes du Québec, et en a fait la recommandation au conseil d'administration.
- Il a autorisé des poursuites pénales pour infraction à l'article 32 du Code des professions.
- Il a délégué la directrice générale pour faire une présentation sur l'entente entre le Québec et la France à la première conférence internationale d'organismes de réglementation dentaire.
- Il a étudié les prévisions budgétaires 2014-2015 et en a recommandé l'adoption par le conseil d'administration.

**Les membres  
du comité exécutif  
au 31 mars 2014**

D<sup>r</sup> Barry Dolman, président  
D<sup>r</sup> Peter C. White, vice-président  
D<sup>r</sup> Guy Lafrance  
D<sup>r</sup> Sylvain Gagnon  
M. Louis Flamand, nommé par l'Office des professions du Québec

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1	1	0	0
Hors du Canada	1	1	0	0

### Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

2

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	8	8	0	0	0

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

**Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

8

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

**RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE**

**Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	4	4	0	0
Hors du Canada	13	13	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

17

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre des dentistes du Québec continue à consacrer des efforts en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec. La révision des textes réglementaires dans ce domaine se poursuit avec l'aide de l'Office des professions du Québec.

Le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger est toujours administré pour le compte de l'Ordre, et sous sa surveillance constante, par le Bureau national d'examen dentaire du Canada, et ce, en vertu de l'entente conclue avec cet organisme suivant l'article 86.0.1 du Code des professions. Au cours de l'exercice 2013-2014, l'Ordre a accueilli 8 nouveaux membres issus de ce processus.

Par ailleurs, l'accueil de dentistes français par suite de l'application du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, fait maintenant partie intégrante de la mission de l'Ordre des dentistes du Québec. L'Ordre compte 20 nouveaux membres provenant de la France, permis restrictifs temporaires et permis dits « réguliers » confondus.

L'Ordre poursuit ses efforts en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec pour assurer la mise en œuvre du processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé en 2007. Parallèlement au projet de Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des dentistes du Québec, qui est toujours à l'étude auprès de l'Office des professions du Québec, l'Ordre a proposé des modifications à la Loi sur les dentistes en vue d'autoriser un spécialiste formé à l'étranger à pratiquer à ce titre dans le seul champ de sa spécialité.

## DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

### Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	8	8	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements en vertu du paragraphe 1.1° de l'article 42.1 du Code des professions	30	24	S.O.	6
Demande de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

### Demandes de délivrance de permis de mêmes types en vertu de lois particulières

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	31	31	0	0
Autorisation spéciale – article 42.4 du Code des professions	0	0	0	0
Temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

## DÉLIVRANCE DES PERMIS

## Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions	137	137	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	1	1	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	8	8	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	8	8	0	0
Fondées sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements	24	20	3	1

## Autres conditions et modalités de délivrance des permis

CANDIDATS	REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	173
Ayant amorcé le processus	167

## DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste				REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions	13	13	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	17	17	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste		REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANDIDATS		
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités		30
Ayant amorcé le processus		42

## COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission, agissant en vertu d'une délégation du conseil d'administration, examine et décide, dans certains cas, des candidatures à l'exercice de la profession.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité d'admission a délivré de nombreux permis et certificats de spécialiste en vertu des divers textes réglementaires de l'Ordre des dentistes du Québec. Il a aussi réinscrit des membres au tableau, délivré des permis restrictifs temporaires aux candidats bénéficiant de l'Arrangement entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des compétences ainsi que des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

Le comité d'admission a tenu 17 réunions au cours de l'exercice, dont 5 par voie électronique.

**Membres du comité  
au 31 mars 2014** D<sup>re</sup> Claire Deschamps  
D<sup>re</sup> Danielle Robert

## COMITÉ DE LA FORMATION

Bien qu'il existe un règlement sur le comité de la formation des dentistes, le comité n'a jamais siégé. Toutefois, le mandat qui lui était dévolu est exercé par le comité d'examens et d'agrément dentaires, par le comité de formation dentaire continue et par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

Ensemble, ces entités entretiennent un riche dialogue avec les facultés dentaires du Québec et les sociétés dentaires régionales en vue de répondre aux nouveaux besoins, tant en ce qui a trait aux objectifs des programmes de formation qu'aux modalités de délivrance de permis et aux normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

## COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÉMENTS DENTAIRES

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre des dentistes du Québec dans tout ce qui touche les processus d'accès à la profession ou la réinscription au tableau dans certaines circonstances.

La consultation du comité s'étend également aux nominations des divers représentants ou examinateurs au sein des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession, à l'analyse des rapports de ces représentants ou examinateurs ainsi qu'à la formulation des recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Le rôle du comité en matière d'agrément des services et des départements dentaires hospitaliers du Québec se poursuit et est encouragé par l'Ordre.

Enfin, au cours de l'exercice 2013-2014, le comité a entamé un nouveau volet de son mandat qui lui a été confié par le conseil d'administration. Il s'agit de la révision des guides de pratique, normes, lignes directrices et études scientifiques de l'Ordre des dentistes du Québec. Les Lignes de conduite destinées aux dentistes concernant l'utilisation de la tomographie volumique à faisceau conique (TVFC) en cabinet dentaire au Québec ont été adoptées en mai 2013 et sont maintenant en vigueur.

En 2013-2014, le comité d'examens et d'agrément dentaires a tenu 7 conférences téléphoniques ainsi que 3 réunions au siège social de l'Ordre.

**Membres du comité  
au 31 mars 2014** D<sup>re</sup> Lise Payant, présidente  
D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril  
D<sup>re</sup> Christina Ionescu  
D<sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre  
D<sup>r</sup> René Voyer

## GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### Répartition des membres inscrits au 31 mars 2014

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	2 709	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

### Répartition des membres exerçant en société inscrits au 31 mars 2014

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres assurés individuellement et pour une seule société	1 605	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés individuellement et pour plus d'une société	93	3 000 000	Aucune limite annuelle

## COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS ET FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de Règlement sur la comptabilité en fidéicomis ni de Règlement sur le fonds d'indemnisation.

## SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

### Nombre de dossiers

Dossiers d'enquête ouverts durant la période	304
Total des membres visés par ces dossiers	265
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	16
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	257

### Nombre de décisions

Décisions des syndicats de porter plainte	54
Décisions des syndicats de ne pas porter plainte	250

<b>Syndic</b>	<b>Syndics adjoints</b>	<b>Syndic correspondant</b>
D <sup>r</sup> Guy Auger	D <sup>r</sup> Sylvain Desranleau D <sup>r</sup> Sébastien Greiche D <sup>r</sup> Pierre Lafleur D <sup>r</sup> Paul Morin	Aucun

### Statistiques 2013-2014

Dossiers d'enquête ouverts : 304

	TOTAL	HYG	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A. 128	IMPL	PUB	ANEST	PÉDO	PARO	TOL. P. ILL.
Avril	33	-	2	1	1	3	1	-	4	6	4	-	2	9	-	-	-	-
Mai	21	-	3	-	-	-	1	-	5	9	2	-	-	1	-	-	-	-
Juin	25	-	3	1	-	-	2	3	2	8	2	-	4	-	-	-	-	-
Juillet	29	-	2	4	-	4	5	-	3	6	-	-	2	1	-	-	2	-
Août	21	-	3	2	-	-	3	1	3	5	4	-	-	-	-	-	-	-
Septembre	23	-	-	5	2	-	1	-	1	6	2	-	1	5	-	-	-	-
Octobre	26	-	2	1	-	2	1	-	2	7	3	1	3	3	-	-	-	1
Novembre	30	-	3	-	1	2	5	-	8	7	2	-	1	1	-	-	-	-
Décembre	10	-	-	-	2	-	1	-	2	4	1	-	-	-	-	-	-	-
Janvier	25	1	2	-	1	3	3	1	-	5	3	-	1	1	-	-	-	4
Février	23	-	4	-	4	2	2	-	1	2	3	-	-	2	-	-	-	3
Mars	38	-	1	2	1	4	4	1	7	4	2	-	4	7	-	-	1	-

A. 128 Article 128

ANEST Anesthésie

CHIR Chirurgie

COMP Comportement

DIAG Diagnostic

DO Dentisterie opératoire

ENDO Endodontie

HON Honoraires

HYG Hygiène

IMPL Implant

ORTHO Orthodontie

PA Prothèse amovible

PARO Parodontie

PÉDO Pédiodontie

PF Prothèse fixe

PUB Publicité

TOL. P. ILL. Tolérance de pratique illégale

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 37<sup>1</sup> audiences au cours de l'exercice 2013-2014.

### Nombre et nature des plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

NATURE DE LA PLAINTÉ	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Comportement et intégrité	6	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	7	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	3	0
Tolérance d'exercice illégal	3	0
Publicité	1	0

### Nombre de décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	4
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	15
Imposant une sanction	7
Diverses requêtes (limitation ou radiation provisoire, objection, demande de remise, demande de sursis, réinscription, récusation)	7

### Nombre de sanctions imposées par le conseil

NATURE DE LA SANCTION	
Réprimande	4
Révocation de permis	1
Radiation temporaire ou permanente	4
Limitation ou suspension	3
Amende	19
Publication d'avis	8
Déboursés	22

<sup>1</sup> Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un trimestre, nous ne calculons l'audience qu'une seule fois.

**Nombre et nature des recommandations du conseil au conseil d'administration**

- Stage en prothèse partielle fixe, cours sur la revue de l'histoire médicale d'un patient, stage en endodontie, réinscription 4

**Nombre et nature des décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil**

- Stage en endodontie, réinscription, cours sur la revue de l'histoire médicale d'un patient 3

**Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré** 24

**Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel devant le Tribunal des professions** 7

**Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions** 1

**Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions** 1

**Membres du conseil au 31 mars 2014**

M<sup>e</sup> Irving Gaul, président  
 D<sup>re</sup> Johanne Blouin  
 D<sup>r</sup> Marc Boisvert  
 D<sup>re</sup> Suzanne Boivin  
 D<sup>re</sup> Brigitte Bouchard  
 D<sup>r</sup> José-Carlos Bravo Ramos  
 D<sup>r</sup> Hervé Cocaud  
 D<sup>r</sup> Jacques Coderre  
 D<sup>r</sup> Louis-Bernard Courchesne  
 D<sup>re</sup> Micheline Daoust  
 D<sup>re</sup> Josée-Anne Dulude

D<sup>re</sup> Joanne-Émilie Éthier  
 D<sup>re</sup> Sylvie Forrest  
 D<sup>r</sup> André Fournier  
 D<sup>r</sup> Jean-François Gravel  
 D<sup>r</sup> Arthur J. Greenspoon  
 D<sup>r</sup> Hubert R. LaBelle  
 D<sup>r</sup> Daniel Lacombe  
 D<sup>r</sup> Sylvain Laforte  
 D<sup>re</sup> Nancy Lalancette  
 D<sup>re</sup> Jacynthe Larivée  
 D<sup>r</sup> Gérald Q. Le

D<sup>r</sup> Jean-Yves Legault  
 D<sup>r</sup> Donald Létourneau  
 D<sup>re</sup> Ngoc-Hà Nguyen  
 D<sup>re</sup> Xuan-Quyen Nguyen  
 D<sup>r</sup> Robert Paquin  
 D<sup>re</sup> Marie-Josée Perron  
 D<sup>r</sup> William Steinman  
 D<sup>re</sup> Evangelia Valavanis  
 D<sup>r</sup> Jean-Guy Vallée  
 D<sup>r</sup> Duy-Dat Vu

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 12 réunions en 2013-2014.

Le comité a instauré cette année un nouveau programme de surveillance générale. Approuvé le 27 septembre 2013 par le conseil d'administration de l'Ordre, ce programme comprend trois composantes :

- des visites régulières à fréquence variable;
- des visites ciblées qui visent à vérifier des aspects de la pratique présentant un risque plus élevé;
- des visites d'accompagnement qui ciblent les nouveaux inscrits au tableau des membres.

Ce programme de surveillance générale donne des outils supplémentaires pour aider les membres à améliorer constamment les services offerts aux patients.

Au cours de l'année 2013-2014, 531 membres ont été visités après avoir rempli le questionnaire qui leur avait été transmis; un rapport a été produit à la suite de chaque visite.

### Nombre d'enquêtes sur la compétence professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	5
Rapports d'enquête produits par le comité d'inspection professionnelle	5
Visites de contrôle	42
Rapports de visite de contrôle soumis au comité d'inspection professionnelle	37

### Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles – Pour le domaine de la prothèse partielle fixe sur dents naturelles et sur implants	1
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

**Nombre de décisions du conseil d'administration**

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

**Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du Code des professions**

0

**Membres du comité  
au 31 mars 2014**

D<sup>r</sup> Stéfán Haas-Jean, président  
 D<sup>r</sup> Nareg Apelian  
 D<sup>re</sup> Yola Boulos  
 D<sup>re</sup> Diane Du Cap  
 D<sup>r</sup> Jacques Rouleau  
 D<sup>re</sup> Nathalie Morin, secrétaire du comité d'inspection professionnelle,  
 nommée par le conseil d'administration  
 D<sup>r</sup> Stéphane Monette, secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle,  
 nommé par le conseil d'administration

## COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le comité de révision a tenu 4 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

### Nombre de demandes d'avis

Reçues	31
Présentées hors délai	0

### Nombre d'avis rendus

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	27
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	1
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	2
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	1

#### Membres du comité au 31 mars 2014

Nommés par  
le conseil d'administration  
D<sup>r</sup> Michel Caty, président  
D<sup>r</sup> François Blondeau  
D<sup>re</sup> Isabelle Solis

Nommés par  
l'Office des professions du Québec  
M. Louis Flamand  
M<sup>me</sup> Françoise Rollin

## CONSEIL DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le conseil décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Aucune demande de conciliation et d'arbitrage n'a été reçue ou décidée par le comité au cours de l'exercice 2013-2014.

#### Membres du conseil au 31 mars 2014

D<sup>r</sup> André Savard, président  
D<sup>r</sup> Ramin Mirmooji  
D<sup>re</sup> Laurie St-Pierre  
M<sup>me</sup> Anne Quintal

## COMITÉ DE FORMATION DENTAIRE CONTINUE

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité de formation dentaire continue a tenu 3 demi-journées de réunion.

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, mise à jour en septembre 2008 pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de cette politique a été maintenu à 90 unités sur une période de 3 ans. Cette politique est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, 11 cercles d'étude, les Journées dentaires internationales du Québec et les 3 facultés québécoises de médecine dentaire.

Au total, 24 710 participations ont été enregistrées lors d'un total de 529 demi-journées d'activités portant sur des thèmes variés et offertes par les partenaires privilégiés.

### Activités de formation continue facultatives tenues par l'Ordre

#### Avril et mai 2013

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
L'orthodontie pour les patients de tous les âges	7	249
Les désordres mandibulaires dans la pratique quotidienne	7	417

#### Septembre 2013 à mars 2014

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Dentisterie laser : applications réelles et contraintes	7	2 057
Le Code de déontologie des dentistes du Québec : mise à jour et concertation	7	1 592

#### Membres du comité au 31 mars 2014

D<sup>r</sup> Pierre Boisvert, président  
 D<sup>r</sup> Ali Fakhry  
 D<sup>re</sup> Mélanie Gagné-Tremblay  
 D<sup>r</sup> Gilles Gauthier  
 D<sup>r</sup> Nicolas Laliberté

## COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité a tenu 2 réunions ordinaires.

Le comité a poursuivi ses travaux de révision et de rédaction des amendements au Code de déontologie des dentistes. Il s'est aussi vu confier le mandat d'élaborer un code de conduite des candidats à une élection de l'Ordre des dentistes du Québec.

Le 19 mars 2014, le comité d'éthique et de déontologie a recommandé au conseil d'administration d'approuver le Code de conduite des candidats à une élection de l'Ordre des dentistes du Québec et certaines règles afférentes aux élections.

**Les membres du comité au 31 mars 2014**

- D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril, présidente
- D<sup>re</sup> Sylvie Gagnon
- D<sup>re</sup> Véronique Gagnon
- D<sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre
- M<sup>me</sup> Anne Quintal, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

## EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

### Enquêtes complétées

Portant sur l'exercice illégal	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur des agissements donnant lieu de croire qu'une personne était autorisée à exercer la profession	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

### Poursuites pénales intentées

Portant sur l'exercice illégal	2
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur des agissements donnant lieu de croire qu'une personne était autorisée à exercer la profession	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

### Jugements rendus

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Aucune amende n'a été imposée.

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité de vérification a tenu 4 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire et adopté unanimement 1 résolution écrite, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

La mission du comité de vérification a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier trimestriellement l'évolution des revenus et des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

### Les membres du comité au 31 mars 2014

D<sup>r</sup> Luc Gravel, président  
 D<sup>r</sup> Claude Beaulieu  
 D<sup>r</sup> Denis Beauvais  
 D<sup>re</sup> Josée Bellefleur  
 M<sup>me</sup> Anne Quintal

### Nombre de permis délivrés

#### CATÉGORIES DE PERMIS

Régulier	143
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	2
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	13
Permis (article 42.1 – Code des professions)	10

### Nombre de certificats de spécialiste délivrés

#### CLASSES DE SPÉCIALITÉ

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	10
Dentisterie pédiatrique	2
Endodontie	4
Médecine buccale	0
Orthodontie	3
Parodontie	5
Pathologie buccale et maxillo-faciale	1
Prosthodontie	5
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

### Nombre d'autorisations spéciales

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

<b>Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période</b>	<b>4 894</b>
---	--------------

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes	2 725
Femmes	2 169

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

#### RÉGIONS ADMINISTRATIVES

1	Bas-Saint-Laurent	81
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	132
3	Capitale-Nationale	507
4	Mauricie	195
5	Estrie	143
6	Montréal	1 732
7	Outaouais	161
8	Abitibi-Témiscamingue	50
9	Côte-Nord	47
10	Nord-du-Québec	33
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	28
12	Chaudière-Appalaches	167
13	Laval	236
14	Lanaudière	203
15	Laurentides	301
16	Montréal	738
17	Centre-du-Québec	0
18	Hors du Québec	140

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle

CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		Montant	Date du versement	Montant	Date du versement
Généralistes et spécialistes	4 514	1 710 \$	2013-07-01	0 \$	-
Résidents	72	175 \$	2013-07-01	100 \$	2013-07-01
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	53	0 \$	2013-07-01	0 \$	-
Retraités	255	256,50 \$	2013-07-01	0 \$	-

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	8
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	30
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	10
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

#### CATÉGORIES DE PERMIS

Permis sans certificat de spécialiste	4 356
Permis avec certificat de spécialiste	538

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

#### CLASSES DE SPÉCIALITÉ

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	109
Dentisterie pédiatrique	57
Endodontie	47
Médecine buccale	16
Orthodontie	153
Parodontie	86
Pathologie buccale et maxillo-faciale	7
Prosthodontie	66
Radiologie buccale et maxillo-faciale	3
Santé dentaire communautaire	14

Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

### Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	64
Société par actions	1 472

**Nombre d'inscriptions au tableau**

Total des inscriptions	4 716
Premières inscriptions	178

**Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension**

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	9
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

**Nombre de radiations du tableau**

## MOTIFS DE LA RADIATION

Disciplinaire	4
Administratif	6

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

**Nombre de suspensions ou de révocations de permis**

CATÉGORIES DE PERMIS	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
Permis régulier	0	0
Permis restrictif	0	0

**Nombre de certificats de spécialiste révoqués**

Aucun certificat de spécialiste révoqué.

## PERSONNEL PERMANENT

### DIRECTION GÉNÉRALE

M<sup>e</sup> Caroline Daoust  
Directrice générale et secrétaire

Sylvie Morin  
Adjointe administrative

### DIRECTION DE L'ADMISSION AU TABLEAU ET GREFFES

M<sup>e</sup> Marisol Miró  
Secrétaire adjointe

Carole Pigeon  
Responsable – admission

Chantal Lamarre  
Responsable – exercice en société  
et formation professionnelle

M<sup>e</sup> France Gauthier  
Secrétaire du conseil de discipline

Angélique Courchesne  
Secrétaire de direction – tableau

### DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sylvie Barbeau  
Directrice et secrétaire  
du comité de vérification

Marie-Eve Lapointe  
Conseillère principale  
en ressources humaines

Michelle Giusti  
Technicienne aux  
services administratifs

Sylvain Gagné  
Coordonnateur des  
technologies de l'information

Vlad Davidescu  
Analyste technique – informatique

Martin Allard  
Technicien en administration

Ginette Bellemare  
Réceptionniste

Suzanne Lavigreur  
Réceptionniste

Elaine Thibault  
Commis

### DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

D<sup>r</sup> Guy Auger  
Syndic

D<sup>r</sup> Sylvain Desranleau  
Syndic adjoint

D<sup>r</sup> Sébastien Greiche  
Syndic adjoint

D<sup>r</sup> Pierre Lafleur  
Syndic adjoint

D<sup>r</sup> Paul Morin  
Syndic adjoint

Nicole Dansereau  
Secrétaire de direction

Claire Bernier  
Responsable – traitement des plaintes

Catherine Lalonde  
Technicienne juridique

Huguette Bégin  
Secrétaire technique

Doris Jamel  
Secrétaire

### DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

D<sup>re</sup> Nathalie Morin  
Directrice et secrétaire du  
comité d'inspection professionnelle

D<sup>r</sup> Stéphane Monette  
Directeur adjoint et  
secrétaire adjoint du comité  
d'inspection professionnelle

Lucie Francoeur  
Secrétaire de direction

Stéphanie Parent  
Secrétaire

### DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

Carole Erdelyon  
Directrice

Nathalie Chassé  
Secrétaire de direction

Josée Chouinard  
Responsable – gestion des documents

Valérie Mazile  
Coordonnatrice –  
*Journal de l'Ordre des dentistes  
du Québec*

Anne-Caroline Platret  
Coordonnatrice Web  
et médias sociaux

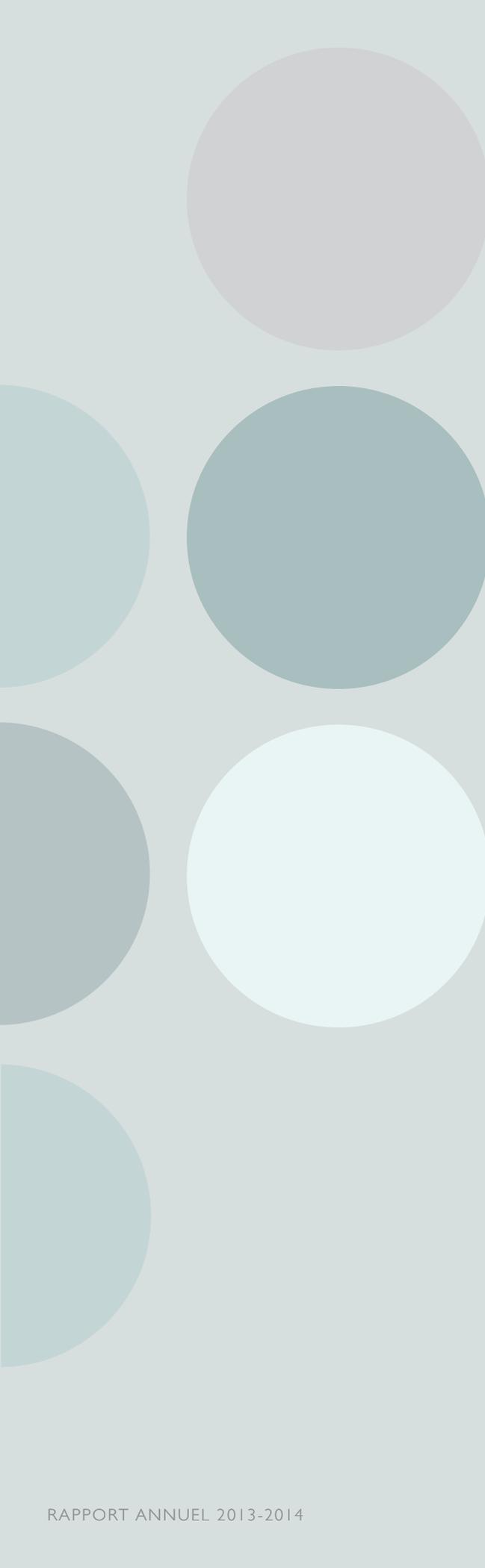
### DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES

D<sup>r</sup> Denis Forest  
Directeur

D<sup>r</sup> Jonathan H. Lang  
Directeur adjoint

Marie Tétreault  
Adjointe administrative

Janet Raimondo  
Secrétaire



ORDRE  
DES DENTISTES  
DU QUÉBEC

ÉTATS  
FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014

32 RAPPORT DE  
L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

- 33 Revenus et dépenses
- 34 Évolution de l'actif net
- 35 Flux de trésorerie
- 36 Bilan

37 NOTES COMPLÉMENTAIRES

43 ANNEXES

Au président et aux membres de  
l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des dentistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>*

Montréal  
Le 25 avril 2014

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° AI 11208

## REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	BUDGET INITIAL \$	2014 \$	2013 \$
<b>Revenus</b>			
Revenus généraux	8 187 395	<b>8 192 459</b>	6 806 074
Inspection professionnelle	3 500		
Admission à l'exercice et au tableau	218 250	<b>253 760</b>	228 455
Greffes	75 000	<b>113 162</b>	84 063
Pratique illégale	1 000	<b>390</b>	821
Affaires publiques et communications	340 000	<b>308 773</b>	313 113
Journées dentaires internationales du Québec	2 467 000	<b>2 400 011</b>	2 342 280
	11 292 145	<b>11 268 555</b>	9 774 806
<b>Dépenses</b>			
Inspection professionnelle	906 202	<b>854 580</b>	772 003
Formation continue	206 867	<b>188 845</b>	154 501
Admission à l'exercice et au tableau	597 416	<b>550 997</b>	504 666
Syndic	1 839 732	<b>1 629 923</b>	1 578 150
Greffes	438 455	<b>356 257</b>	398 354
Pratique illégale	65 000	<b>41 876</b>	13 322
Affaires publiques et communications	2 136 927	<b>1 897 919</b>	1 976 893
Finances et administration	1 213 869	<b>1 200 976</b>	934 780
Direction générale	1 676 914	<b>1 523 666</b>	1 403 502
Contributions et subventions	232 350	<b>258 517</b>	159 694
Journées dentaires internationales du Québec	1 940 388	<b>1 723 345</b>	1 964 758
	11 254 120	<b>10 226 901</b>	9 860 623
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	38 025	<b>1 041 654</b>	(85 817)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 4 et 7 fournissent d'autres informations sur les revenus et dépenses.

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

					2014
	Réserve générale \$	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b) \$	Actif net		Total \$
			Investi en immobilisations \$	Non affecté \$	
<b>Solde au début</b>	750 000	333 815	169 350	3 397 897	4 651 062
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(200 804)	1 242 458	1 041 654
Investissement en immobilisations			1 943 289	(1 943 289)	
Virement (c)	250 000			(250 000)	
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 000 000</b>	<b>333 815</b>	<b>1 911 835</b>	<b>2 447 066</b>	<b>5 692 716</b>

					2013
	Réserve générale (a) \$	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b) \$	Actif net		Total \$
			Investi en immobilisations \$	Non affecté \$	
<b>Solde redressé</b>	750 000	333 815	189 492	3 463 572	4 736 879
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(121 315)	35 498	(85 817)
Investissement en immobilisations			101 173	(101 173)	
<b>Solde à la fin</b>	<b>750 000</b>	<b>333 815</b>	<b>169 350</b>	<b>3 397 897</b>	<b>4 651 062</b>

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

(c) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, le conseil d'administration a décidé, par résolution, de transférer la somme de 250 000 \$ de l'actif net à la réserve générale.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FLUX DE TRÉSORERIE**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	1 041 654	(85 817)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	200 804	121 315
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(189 667)	(193 998)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	829 128	244 222
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 881 919</u>	<u>85 722</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de coupons d'obligations	(436 540)	(454 999)
Échéance de coupons d'obligations	436 540	454 999
Acquisition Immobilisations corporelles	(1 943 289)	(101 173)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 943 289)</u>	<u>(101 173)</u>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 957 314	2 972 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>2 895 944</u>	<u>2 957 314</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	754 557	301 860
Fonds communs de liquidités	2 141 387	2 655 454
	<u>2 895 944</u>	<u>2 957 314</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BILAN**

au 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	754 557	301 860
Fonds communs de liquidités	2 141 387	2 655 454
Comptes clients et autres créances	652 181	311 213
Frais payés d'avance (note 5)	757 364	676 672
	<b>4 305 489</b>	3 945 199
Coupons d'obligations (note 6)	4 775 525	4 585 858
Immobilisations corporelles (note 7)	1 911 835	169 350
	<b>10 992 849</b>	8 700 407
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	1 520 245	718 487
Revenus reportés (note 9)	3 779 888	3 330 858
	<b>5 300 133</b>	4 049 345
<b>Actif net</b>		
Réserve générale	1 000 000	750 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration	333 815	333 815
Investi en immobilisations	1 911 835	169 350
Non affecté	2 447 066	3 397 897
	<b>5 692 716</b>	4 651 062
	<b>10 992 849</b>	8 700 407
Pour le conseil d'administration,		
		
Administrateur	Administrateur	
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

### 1 STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

### 2 BUDGET

Les montants présentés à l'état des revenus et dépenses dans la colonne Budget initial sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 14 mars 2013.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des revenus

Les principaux revenus de l'Ordre sont les suivants :

- Contributions des membres :  
Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;
- *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après le « *Journal de l'Ordre* ») :  
Les revenus provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés respectivement au moment de la publication du journal;
- Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :  
Les revenus provenant des JDIQ sont constatés à la date de présentation des JDIQ. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2013 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2014 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

En ce qui concerne les revenus susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré;

- Revenus de placements :  
Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Dons reçus sous forme de services :  
Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

#### Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Dépenses liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations corporelles – selon le nombre d'employés affectés;
- Dépenses liées aux charges locatives et taxes municipales – selon la superficie utilisée;
- Dépenses liées aux imprimés, aux envois postaux et à la traduction – selon les taux d'utilisation des activités.

#### Dépenses de loyer

L'Ordre constate les dépenses de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire selon laquelle le montant total des dépenses de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

#### Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 10.

#### Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre exerce une influence sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec a été créée afin de promouvoir les bienfaits d'une bonne santé buccodentaire auprès des Québécois, d'éduquer la population relativement aux mesures de prévention des maladies buccodentaires, de soutenir les projets de recherche portant sur la santé buccodentaire et de promouvoir l'intérêt et l'avancement de la médecine dentaire en octroyant des bourses d'excellence ou des subventions.

La Fondation est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 597 000 \$.

### 4 INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Inspection professionnelle	158 401	134 635
Formation continue	42 344	36 585
Admission à l'exercice et au tableau	148 164	125 625
Syndic	280 599	234 349
Greffes	81 320	69 700
Affaires publiques et communications	159 128	133 050
Finances et administration	177 413	147 039
Direction générale	182 857	154 264
Journées dentaires internationales du Québec	138 993	129 155
	<b>1 369 219</b>	<b>1 164 402</b>

#### Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 150 927 \$ à titre de contributions à ce régime (130 322 \$ en 2013).

## 5 FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2014 \$	2013 \$
Taxes, entretien et assurances	161 234	158 030
Journées dentaires internationales du Québec	596 130	518 642
	<b>757 364</b>	<b>676 672</b>

## 6 COUPONS D'OBLIGATIONS ET REVENUS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 2,36 % à 4,83 % (3,11 % à 5,51 % en 2013) et les échéances s'échelonnent d'avril 2014 à août 2023. Ces coupons sont garantis par la province de Québec.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 4 % (4,2 % en 2013).

La juste valeur des coupons d'obligations est de 5 031 023 \$ au 31 mars 2014 (4 945 430 \$ au 31 mars 2013).

Les revenus de placements se répartissent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Intérêts sur les fonds communs de liquidités	47 050	51 460
Intérêts sur les coupons d'obligations	189 667	193 998
	<b>236 717</b>	<b>245 458</b>

## 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2014 Coût non amorti \$
Équipement informatique	415 490	227 493	187 997
Mobilier et équipement de bureau	424 364	25 986	398 378
Améliorations locatives	1 387 079	61 619	1 325 460
	<b>2 226 933</b>	<b>315 098</b>	<b>1 911 835</b>
			2013
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Équipement informatique	490 605	393 915	96 690
Mobilier et équipement de bureau	326 549	289 498	37 051
Améliorations locatives	120 941	85 332	35 609
	<b>938 095</b>	<b>768 745</b>	<b>169 350</b>

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 200 804 \$ (121 315 \$ en 2013).

## 8 COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2014 \$	2013 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	917 284	342 531
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	457 829	304 680
Sommes à remettre à l'État	145 132	71 276
	<b>1 520 245</b>	<b>718 487</b>

## 9 REVENUS REPORTÉS

	2014 \$	2013 \$
Contributions des membres	1 967 005	1 665 924
Journées dentaires internationales du Québec	1 812 883	1 664 934
	<b>3 779 888</b>	<b>3 330 858</b>

## 10 FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2013 :

	2013 \$	2012 \$
Total de l'actif	26 800 539	24 563 113
Total du passif	18 708 622	18 424 620
Actif net	8 091 917	6 138 493
Revenus	6 243 631	5 551 019
Dépenses	5 370 717	5 576 251
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 061 802	1 357 690
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(749 675)	(482 970)

## Informations sur les opérations

	2014 \$	2013 \$
Frais de gestion (inclus dans les revenus généraux)	266 055	263 538
Comptes clients et autres créances	493 944	71 647

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

## 11 INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

#### *Risque de marché*

– Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les placements en fonds communs de liquidités exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

#### *Risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

#### *Risque de crédit*

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux fonds communs de liquidités est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

### Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 8 323 650 \$ (7 854 385 \$ au 31 mars 2013), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

## 12 ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en décembre 2023, à verser une somme de 3 001 980 \$ pour des locaux à bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 294 422 \$ de 2015 à 2018 et à 300 990 \$ en 2019.

## 13 ÉVENTUALITÉS

L'Ordre fait présentement l'objet de litiges pour un montant total de 200 000 \$. Il est impossible de déterminer le dénouement de ces litiges. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

## ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	BUDGET INITIAL \$	2014 \$	2013 \$
<b>Revenus</b>			
Revenus généraux			
Contributions des membres	7 686 947	<b>7 689 687</b>	6 293 173
Placements	229 623	<b>236 717</b>	245 458
Frais de gestion et sous-location	270 825	<b>266 055</b>	267 443
	8 187 395	<b>8 192 459</b>	6 806 074
Inspection professionnelle			
Frais d'administration	3 500	—	—
Admission à l'exercice et au tableau			
Permis sur permis	3 000		
Entente France/Québec	15 000	<b>25 500</b>	25 500
Équivalences	10 000	<b>18 600</b>	16 000
Exercice en société	170 000	<b>180 900</b>	159 700
Visites d'agrément	1 000		6 000
Certificats de spécialité	7 000	<b>12 100</b>	9 600
Attestations et certificats de conduite professionnelle	5 250	<b>9 050</b>	5 750
Liste des membres	7 000	<b>7 610</b>	5 905
	218 250	<b>253 760</b>	228 455
Greffes			
Amendes et frais	75 000	<b>113 162</b>	84 063
Pratique illégale			
Amendes	1 000	<b>390</b>	821
Affaires publiques et communications			
<i>Journal de l'Ordre</i>	315 000	<b>283 773</b>	313 113
Commandite	25 000	<b>25 000</b>	
	340 000	<b>308 773</b>	313 113
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	47 000	<b>45 387</b>	46 778
Personnel auxiliaire	450 000	<b>418 161</b>	428 990
Cours réservés	525 000	<b>479 171</b>	460 935
Exposants	1 375 000	<b>1 383 792</b>	1 348 762
Commandites	70 000	<b>73 500</b>	56 815
	2 467 000	<b>2 400 011</b>	2 342 280

## ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	BUDGET INITIAL \$	2014 \$	2013 \$
<b>Dépenses</b>			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	300 370	<b>292 443</b>	243 757
Salaires des inspecteurs	268 420	<b>268 192</b>	263 017
Frais de déplacement des inspecteurs	29 900	<b>29 837</b>	28 692
Honoraires – enquêtes de compétence	51 755	<b>21 232</b>	39 005
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	1 860	<b>1 708</b>	870
Comité d'inspection professionnelle	66 240	<b>63 147</b>	45 848
Formation des inspecteurs	21 000	<b>19 620</b>	16 179
Quote-part des frais généraux	166 657	<b>158 401</b>	134 635
	906 202	<b>854 580</b>	772 003
Formation continue			
Salaires et charges sociales	64 875	<b>57 168</b>	34 023
Conférenciers	82 500	<b>77 196</b>	80 127
Comité de formation	13 200	<b>12 137</b>	3 766
Quote-part des frais généraux	46 292	<b>42 344</b>	36 585
	206 867	<b>188 845</b>	154 501
Admission à l'exercice et au tableau			
Salaires et charges sociales	356 700	<b>337 001</b>	318 694
Examen pour le permis	9 000	<b>3 617</b>	3 840
Épreuves d'équivalence	7 000	<b>6 159</b>	5 119
Représentation – examen des spécialistes	5 000	<b>3 077</b>	3 650
Comité d'admission	7 000	<b>7 000</b>	7 000
Comité d'examens et d'agrément dentaires	32 450	<b>25 489</b>	13 616
Visites d'agrément	6 150	<b>3 356</b>	11 512
Cérémonies d'assermentation	17 000	<b>17 134</b>	15 610
Quote-part des frais généraux	157 116	<b>148 164</b>	125 625
	597 416	<b>550 997</b>	504 666
Syndic			
Salaires et charges sociales	1 003 700	<b>949 886</b>	871 361
Honoraires professionnels	398 100	<b>288 427</b>	375 840
Experts et témoins	120 000	<b>111 011</b>	96 600
Quote-part des frais généraux	317 932	<b>280 599</b>	234 349
	1 839 732	<b>1 629 923</b>	1 578 150

## ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	BUDGET INITIAL \$	2014 \$	2013 \$
<b>Dépenses (suite)</b>			
Greffes			
Salaires et charges sociales	121 525	<b>108 916</b>	109 299
Conseil de discipline	192 000	<b>135 288</b>	170 236
Frais de sténographe et signification	15 000	<b>8 422</b>	16 818
Conseil de conciliation et arbitrage	2 000		
Comité de révision	25 000	<b>22 311</b>	32 301
Quote-part des frais généraux	82 930	<b>81 320</b>	69 700
	438 455	<b>356 257</b>	398 354
Pratique illégale			
Honoraires professionnels	50 000	<b>22 839</b>	12 684
Enquêtes	15 000	<b>19 037</b>	638
	65 000	<b>41 876</b>	13 322
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	470 850	<b>411 180</b>	406 517
Communications avec le public	210 000	<b>109 242</b>	203 481
Campagne de publicité	1 000 000	<b>955 891</b>	976 606
Stand –			
Journées dentaires internationales du Québec	12 000	<b>11 948</b>	10 393
<i>Journal de l'Ordre</i>	105 000	<b>106 726</b>	95 533
Honoraires	40 000	<b>39 144</b>	39 940
Relations de presse	15 000	<b>8 404</b>	13 017
Publications	15 000	<b>14 819</b>	14 868
Affaires internes et externes	100 000	<b>81 437</b>	83 488
Quote-part des frais généraux	169 077	<b>159 128</b>	133 050
	2 136 927	<b>1 897 919</b>	1 976 893
Finances et administration			
Salaires et charges sociales	686 200	<b>711 678</b>	584 758
Honoraires	138 000	<b>121 533</b>	50 718
Comité de vérification	24 100	<b>20 498</b>	21 428
Frais bancaires et de cartes de crédit	160 000	<b>169 854</b>	130 837
Quote-part des frais généraux	205 569	<b>177 413</b>	147 039
	1 213 869	<b>1 200 976</b>	934 780

## ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	BUDGET INITIAL \$	2014 \$	2013 \$
<b>Dépenses (suite)</b>			
Direction générale			
Salaires et charges sociales	769 650	<b>715 160</b>	634 079
Conseil d'administration, comité exécutif	285 600	<b>273 333</b>	309 698
Comité accès aux soins buccodentaires	70 000	<b>40 672</b>	
Comité des jeunes membres de l'Ordre	28 350	<b>16 597</b>	17 210
Comité d'éthique et de déontologie	47 475	<b>16 789</b>	29 358
Honoraires	200 000	<b>188 812</b>	192 106
Élections			2 028
Frais de déplacement	20 000	<b>29 516</b>	17 027
Relations publiques	55 000	<b>54 868</b>	45 529
Dépenses de la présidence	6 000	<b>5 062</b>	2 203
Quote-part des frais généraux	194 839	<b>182 857</b>	154 264
	<b>1 676 914</b>	<b>1 523 666</b>	<b>1 403 502</b>
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	27 000	<b>31 278</b>	23 953
Commission d'agrément dentaire	88 436	<b>104 687</b>	89 591
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	91 914	<b>97 552</b>	21 150
Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec	25 000	<b>25 000</b>	25 000
	<b>232 350</b>	<b>258 517</b>	<b>159 694</b>
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	290 000	<b>258 298</b>	281 875
Planification et organisation	185 000	<b>170 897</b>	184 421
Festivités	50 000	<b>37 823</b>	31 574
Conférenciers – honoraires et frais	320 000	<b>267 381</b>	541 384
Conférenciers – autres dépenses	230 000	<b>211 955</b>	124 579
Inscriptions	75 000	<b>74 571</b>	76 174
Ressources matérielles	375 000	<b>358 267</b>	345 902
Aménagement des espaces	140 000	<b>131 719</b>	140 020
Imprimerie	90 000	<b>57 346</b>	93 269
Promotion	20 000	<b>16 095</b>	16 405
Quote-part des frais généraux	165 388	<b>138 993</b>	129 155
	<b>1 940 388</b>	<b>1 723 345</b>	<b>1 964 758</b>

## ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	BUDGET INITIAL \$	2014 \$	2013 \$
<b>Frais généraux à répartir</b>			
Formation du personnel	25 000	<b>25 603</b>	18 606
Assurances	145 900	<b>105 563</b>	104 950
Abonnements	9 000	<b>9 081</b>	7 658
Services informatiques	5 000	<b>5 744</b>	1 946
Charges locatives et taxes municipales	781 000	<b>794 421</b>	702 785
Fournitures de bureau	37 000	<b>34 585</b>	26 683
Imprimerie	40 000	<b>35 814</b>	22 506
Poste et messagerie	125 000	<b>105 196</b>	109 399
Téléphone	30 000	<b>30 479</b>	27 699
Traduction	7 000	<b>4 930</b>	5 878
Service de cafétéria	16 000	<b>16 999</b>	14 977
Amortissement des immobilisations corporelles	284 900	<b>200 804</b>	121 315
	<b>1 505 800</b>	<b>1 369 219</b>	<b>1 164 402</b>
<b>Frais généraux par activité</b>			
Inspection professionnelle	166 657	<b>158 401</b>	134 635
Formation continue	46 292	<b>42 344</b>	36 585
Admission à l'exercice et au tableau	157 116	<b>148 164</b>	125 625
Syndic	317 932	<b>280 599</b>	234 349
Greffes	82 930	<b>81 320</b>	69 700
Affaires publiques et communications	169 077	<b>159 128</b>	133 050
Finances et administration	205 569	<b>177 413</b>	147 039
Direction générale	194 839	<b>182 857</b>	154 264
Journées dentaires internationales du Québec	165 388	<b>138 993</b>	129 155
	<b>1 505 800</b>	<b>1 369 219</b>	<b>1 164 402</b>





PRODUCTION

Direction des affaires publiques et des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lorraine Cusson

IMPRESSION

Deschamps Impression

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISSN 1482-4213 (Imprimé, Ordre des dentistes du Québec)

ISSN 2291-4528 (PDF, Ordre des dentistes du Québec)



